

INFORMATIONS EMPLACEMENTS VISITEURS

Emplacement ouvert :

Mercredi 22 octobre 2025 -
Dimanche 26 octobre 2025

Horaires d'enregistrement :

Tous les jours : 7h30-20h00

Arrivée :

- Voir le plan d'accès (page 2)
- Uniquement pendant les heures d'ouverture

Prix par nuit :

- Catégorie « Petit » 50 CHF
(véhicule jusqu'à 10m)
- Catégorie « Grand » 60 CHF
(véhicule à partir de 10m)

Infrastructure :

- Raccordement électrique :
(distribution centrale)
- Raccordement central à l'eau
- Toilettes
- Possibilité de prendre une
douche

Paielement :

- Le paiement s'effectue
directement sur place au
moment du départ.
- Carte ou TWINT - aucun
paiement en espèces n'est
possible !

Autorisation de stationnement :

- À votre arrivée, vous recevrez
une carte de couleur
(autorisation de stationnement)
- Cette carte doit être placée de
manière bien visible derrière le
pare-brise

Règlement du parking :

- Le règlement intérieur et les
règles relatives aux
emplacements de BERNEXPO
s'appliquent au parking. Celui-ci
est obligatoire pour tous les
clients et doit être respecté
- Règles relatives aux
emplacements (voir page 3)

A1/E25/E27

ZÜRICH, BASEL
Autobahn
autoroute / motorway

A1/E25/E27

FRIBOURG, LAUSANNE
Autobahn
autoroute / motorway

**Suisse
Caravan
Salon**

37 Bern-Wankdorf

HOTEL

Zentrum

Kreis-
verkehr
Wankdorf

Schermerweg

Wölflistrasse

**WANKDORF
STADION**

Papiermühlstrasse

**GROSSE
ALLMEND**

37 Bern-Wankdorf

STELLPLATZ

Bolligenstrasse

**KLEINE
ALLMEND**

NOVOTEL
BERN WEST & MIDT

**CB CURLING
BERN**

**POSTFINANCE
TOWER**

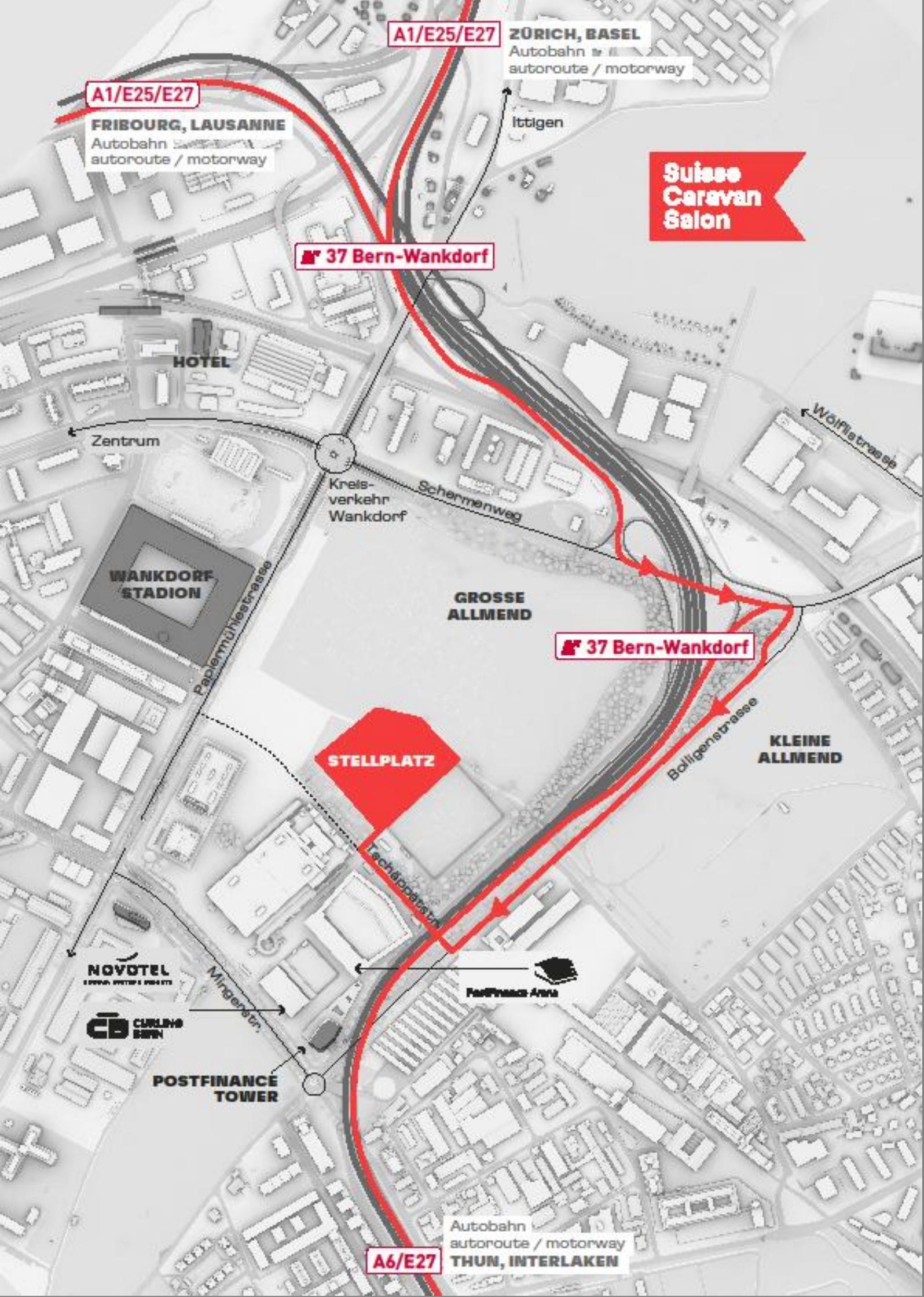
Mingerstr.

PostFinance Arena

Autobahn
autoroute / motorway

A6/E27

THUN, INTERLAKEN



RÈGLES RELATIVES AUX EMPLACEMENTS

1. Les emplacements ne sont pas des espaces d'exposition ou de salon.
2. Les véhicules ne peuvent être proposés à la vente, à la location ou à d'autres fins similaires.
3. Il est INTERDIT d'apposer ou de distribuer du matériel publicitaire.
4. Chaque véhicule doit être effectivement habité pendant le séjour.
5. Aucun véhicule ne peut être déplacé sans l'accord de BERNEXPO ou de Securitas
6. Les instructions de BERNEXPO ou de Securitas doivent être suivies dans tous les cas
7. Seuls les barbecues électriques ou à gaz sont autorisés (aucun feu ouvert)
8. À respecter à tout moment :
 - faire preuve de considération envers les autres
 - adopter un comportement respectueux

Infraction

En cas d'infraction aux règles relatives aux emplacements BERNEXPO se réserve le droit d'expulser le contrevenant et de faire évacuer le véhicule.